

MAIRIE



43620 SAINT-PAL-DE-MONS
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : contact@mairie-saintpaldemons.fr

Site : mairie-saintpaldemons.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT PAL-DE-MONS

Enquête publique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 64 du 18 mai 2020, le Maire de Saint Pal-de-Mons a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU qui relève de la compétence de la commune, concernant l'extension de la zone d'activités de la Courtanne 2 (ou des Pins), la suppression d'un espace boisé classé dans la zone d'activités des Pins et l'extension de la zone d'activités de la Courtanne 1 sur le secteur du Bouchat, avec repositionnement de la zone d'habitat et suppression d'un espace boisé classé.

Ce projet fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale du fait de la décision suite au cas par cas n°2018-ARA-KKUPP-1215 du 22 Février 2019 de l'Autorité Environnementale, étude jointe au rapport de présentation.

Monsieur Henri BOUTE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Saint Pal-de-Mons du **mercredi 3 juin 2020 à 09h00 au lundi 6 juillet 2020 à 12h00 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00
- Mercredi et samedi : 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique et sous support papier en Mairie, ainsi que sur le site internet : www.mairie-saintpaldemons.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le :

- mercredi 3 juin de 9h00 à 12h00
- samedi 20 juin de 9h00 à 12h00
- lundi 6 juillet de 9h00 à 12h00

Les observations peuvent également être consignées sur le registre papier présent en mairie, transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Pal-de-Mons, Place de l'Eglise, 43 620 SAINT PAL-DE-MONS ou via le registre dématérialisé suivant :

<https://www.democratie-active.fr/saintpaldemonsplu/>

Cet avis est affiché en Mairie de Saint Pal-de-Mons, sur le site de la zone d'activités de la Courtanne 2, sur le quartier de la Courtanne sur le site internet de la mairie et sur le panneau lumineux en façade de la médiathèque.

Au terme de l'enquête, la révision allégée du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal de Saint Pal-de-Mons.

Le rapport et les conclusions de l'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.



Le Maire,

Patrick RIFFARD